

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 22 août 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE248144001

Accorder deux (2) contrats à la firme Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie urbaine, pour une période de trois (3) ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 941 825,28 \$, taxes incluses (contrats 4 492 568,44 \$ + variation des quantités 449 256,84 \$) - Appel d'offres public 24-20533 (un soumissionnaire).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE248144001

Accorder deux (2) contrats à la firme Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie urbaine, pour une période de trois (3) ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 941 825,28\$, taxes incluses (contrats 4 492 568,44 \$ + variation des quantités 449 256,84 \$) - Appel d'offres public 24-20533 (un soumissionnaire).

À sa séance du 31 juillet 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la conditions suivante:
 - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres

Le 7 août 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction gestion de grands parcs et milieux naturels, Forêt urbaine ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Les responsables ont d'abord expliqué que le Service souhaite avoir recours à une firme externe pour des services professionnels et techniques en foresterie pour l'appuyer dans la réalisation de certaines tâches, notamment pour combler des demandes ponctuelles; pour accomplir des travaux de reboisement et de lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes dans le réseau des grands parcs et parcs nature ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de la forêt urbaine (PFU), incluant la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne. Ils ont ensuite décrit la stratégie d'approvisionnement, selon laquelle le contrat a été divisé en deux lots, afin de

répondre aux besoins spécifiques des différentes unités d'affaires. Le lot 2, soumis à la Commission, vise à combler les besoins de la Division forêt urbaine. Le lot 1 était quant à lui moins volumineux afin de convenir à des firmes ayant un nombre de ressources plus limité. Les firmes avaient la possibilité de déposer une offre sur l'un des lots ou sur les deux.

L'appel d'offres, qui employait le mode d'adjudication à deux enveloppes, a été publié du 29 mai au 2 juillet 2024. Parmi les 10 preneurs du cahier des charges, une seule firme a présenté une soumission pour chacun des lots. Les raisons de désistement invoquées par les firmes sont le manque de disponibilité, d'expérience ou qu'elles n'offrent pas ce genre de service. Le comité de sélection s'est réuni pour évaluer les deux offres déposées par Le groupe Desfor, qui a obtenu la note de passage de 70 % pour chacun des lots. L'analyse de la soumission pour le lot 2 révèle que le prix déposé montre un écart favorable à la Ville de (-2,8 %) avec l'estimation.

Pour justifier la faible participation, les responsables ont précisé que le marché est particulièrement restreint et qu'il existe peu de firmes qualifiées dans ce domaine, alors que d'autres municipalités et grandes organisations cherchent elles aussi à obtenir ce genre de services. D'autant plus que les critères d'exigence de la Ville de Montréal sont élevés, puisque ses mandats sont complexes. Les firmes éprouvent également de la difficulté à recruter des ingénieurs et des techniciens forestiers, car plusieurs s'établissent à l'extérieur des centres urbains. Malgré les efforts du Service pour tenter d'ouvrir le marché par la création d'un plus petit lot et en permettant la sous-traitance, la Ville a reçu qu'une seule soumission. Pour conclure, les personnes invitées ont indiqué que le Service recommandait l'octroi des contrats à l'adjudicataire, et ce, dès que possible afin d'en informer Le groupe Desfor et d'offrir, dès septembre, des mandats à la firme.

Au terme de la présentation, la Commission a voulu obtenir un état des lieux de l'agrile du frêne dans la métropole et sur l'impact des traitements sur les arbres. Selon les invités, la situation est maîtrisée et les arbres semblent à ce jour bien réagir aux traitements. Des clarifications ont aussi été demandées sur la description de tâches entre les deux lots. Les responsables expliquent que le lot 2 comprend plus spécifiquement le Plan d'action canopée et la lutte contre l'agrile du frêne, et ce, dans les parcs, les parterres aménagés et le réseau des grands parcs et parc-nature. La Commission a demandé que le sommaire décisionnel soit modifié afin de clarifier la description de tâches entre les lots 1 et 2.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la conditions suivante:
 - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE248144001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.